

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

L'ISFA,
une école
en mouvement!



Versez votre taxe
d'apprentissage
directement à l'ISFA !



CODE UAI
0693781K



GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES



Université Claude Bernard Lyon 1



CONTACT TAXE
D'APPRENTISSAGE

communication@isfa.fr
04 37 28 76 10



Le mot d'introduction

Assujettie à la taxe d'apprentissage, votre entreprise peut faire le choix de l'affectation de son versement à une formation en prise directe avec vos réalités professionnelles.

Créé en 1930, l'ISFA dispense la formation universitaire en actuariat à la fois la plus ancienne et la plus importante en nombre d'étudiants. Elle forme les collaborateurs qui rejoindront demain vos équipes d'actuaire et de gestionnaires des risques.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour notre école. Elle nous permet de maintenir la qualité de l'enseignement à laquelle nous tenons pour nos étudiants, gage de leur employabilité future à vos côtés, et de mener nos projets de développement de nos formations.

Les modalités de versement à l'ISFA y sont détaillées à partir de la page 7, avec notamment notre numéro UAI garant de la juste affectation de votre taxe à notre école parmi l'ensemble des formations de l'Université Lyon 1, et notre RIB.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le caractère essentiel pour nous des versements au titre de «Contribution aux autres formations professionnalisantes». C'est par le biais de cette seule catégorie que nous pouvons bénéficier des ressources de cette taxe.



Nos valeurs

L'ISFA est un Institut pluridisciplinaire de formation et de recherche en actuariat et gestion des risques

Des formations mathématiques pluridisciplinaires

- Mathématiques au service du risque
- Fortes compétences en gestion, finance
- Intégration de l'environnement socio-économique,
- Prise en compte des aspects juridiques
- Outils informatiques, ...



Une pédagogie professionnalisante

- Stages & Alternance
- Proximité avec le monde professionnel
- Accompagnement au projet professionnel
- ...

Un rayonnement international

- Mobilité des étudiants
- Opportunités de stages à l'étranger
- Partenariats avec des universités étrangères
- Formations délocalisées à l'étranger
- ...



2/3 de nos ressources

La taxe d'apprentissage permet à l'ISFA, école publique interne à l'Université Lyon 1, de maintenir des frais de scolarité accessibles.





Vos versements de taxe d'apprentissage ont le pouvoir de concrétiser nos projets !

- Renforcer nos équipements pour l'enseignement (serveurs de calcul, équipement informatique de pointe pour la data science...),
- Développer la polyvalence de nos étudiants,
- Favoriser la mobilité de nos étudiants à l'étranger afin de renforcer leurs compétences,
- Maintenir un haut niveau d'enseignement proche de la réalité du monde économique.

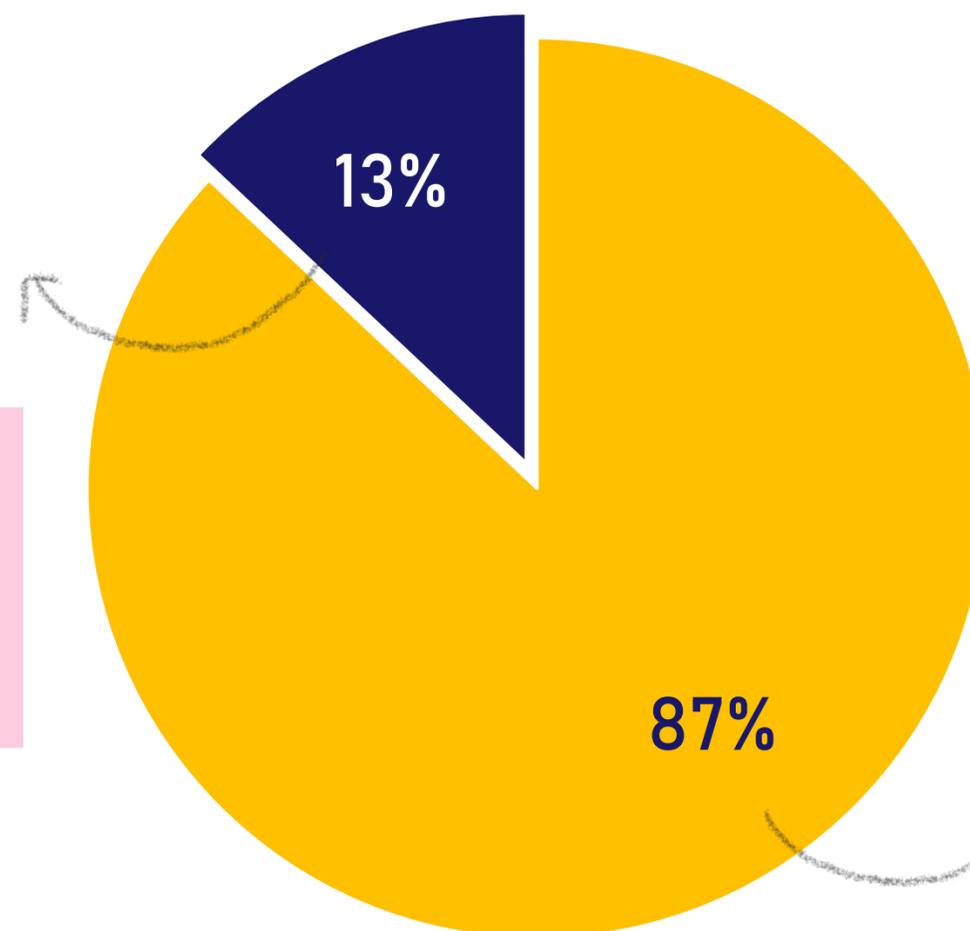


Le saviez vous ?

Le « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13% de la Taxe d'apprentissage.
Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

VERSEMENT AUX ÉCOLES
Contribution aux formations
professionnalisantes.

*C'est cette part de votre taxe
d'apprentissage qui permettra de
soutenir les projets de l'ISFA*



**VERSEMENT A FRANCE
COMPETENCES**
Versement à la fraction régionale

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'ISFA ?

Faites le choix de soutenir des formations en prise directe avec vos réalités professionnelles !



RÈGLEMENT PAR CHÈQUE

1. INFORMEZ-NOUS

de vos intentions de versement par mail ou téléphone au contact ci-dessous. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Lyon 1 » à l'adresse suivante :

ISFA - Université Lyon 1

Service relations entreprises

50 Avenue Tony Garnier

69007 LYON

RÈGLEMENT PAR VIREMENT

1. INFORMEZ-NOUS

de vos intentions de versement par mail ou téléphone au contact ci-dessous. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT

par virement en précisant dans l'objet du virement " Taxe d'apprentissage ISFA - N°UAI 0693781K "





Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	00001004330	72	TPLYON

IBAN (International Bank Account Number)				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	BIC (Bank Identifier Code)
10071	69000	00001004330	72	TPLYON

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

communication@isfa.fr - 04 37 28 76 10

